



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

9

SEPT 2022

LE PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

DOSSIER
P.4 à 9



agglo-bourgesplus.fr



Traduction
du dossier
en FALC p.9

ACTUS ACTUS ACTUS

ÉPISODE DE GRÊLE : LES ÉQUIPES DU SDIS SUR LE TERRAIN

Après l'épisode exceptionnel de fortes chaleurs et de sécheresse des 15 au 19 juin pour lequel le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cher a été confronté à de nombreux incendies de végétation, les sapeurs-pompiers de l'agglomération de Bourges ont été mobilisés dans la nuit du 21 au 22 juin, pour de nombreuses interventions d'épuisement de biens inondés, de bâchage et de protection de biens.

Plus de 40 sapeurs-pompiers renforcés par une vingtaine de sapeurs-pompiers venus du Loiret sont intervenus sur les communes de Bourges et de Trouy.

Merci à eux !

UNE AIDE DE L'AGGLO À MORTHOMIERS

La commune de Morthomiers a construit un « Pump track » qui a bénéficié d'un Fonds de concours de Bourges Plus pour un montant de 19 847 euros.

Un équipement qui fait rêver bien au-delà des seuls Marémortains.

* Terrain de jeu pour vélo, roller, skate ou trottinette



CIRCUITS SCOLAIRES AGGLOBUS : GAIN DE TEMPS MATIN ET SOIR

- Plusieurs circuits créés ou améliorés par AggloBus pour les collégiens et lycéens de Saint-Just, d'Annoix, et de Lissay Lochy.
- Un nouveau circuit desservira Arcay et Trouy, St Capray/Champfrost, à destination du collège Voltaire à Saint-Florent, et sera mis à profit pour desservir le Lycée Agricole du Subdray, demande de longue date des communes.

IMEP : INSCRIPTIONS OUVERTES

Les participants à la soirée découverte de l'IMEP, le 24 juin dernier, munis d'un carnet de route, ont pu se familiariser avec les formations proposées par l'Institut d'éducation Permanente de l'agglomération d'une manière ludique : maison des langues, formations continues, formation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) et campus connecté.

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 sont ouvertes.

Campus Lahitolle -
Bâtiment Salle d'Armes
7, rue Marest, 18000 Bourges
02 48 67 58 00
imep@agglo-bourgesplus.fr



EDITO



L'année 2022 confirme, parfois dramatiquement, le dérèglement climatique. Incendies, grêle, sécheresse, températures excessives, restrictions sévères d'usage de l'eau, marais et rivières asséchés, orages violents, réseaux d'eaux pluviales saturés : tout cela s'est passé en quelques mois. Tout cela s'est passé dans notre agglomération ou à ses portes.

Au fil du grand bassin de la Loire, comme dans chaque bassin de rivière, la question de la concurrence entre les usagers de l'eau se pose désormais de façon plus aigüe. Les tensions que nous observons avec consternation aux quatre coins du globe - les guerres de l'eau, les migrations climatiques -, saurons-nous les éviter ?

C'est consciente de ces enjeux que Bourges Plus a fait de l'eau un axe majeur de son projet de territoire. Après une conférence du grand climatologue Jean Jouzel, fin mars, l'agglomération poursuit le partage de savoirs avec une journée à destination

des acteurs socio-économiques, le 8 novembre prochain. La matinée, ouverte au public, permettra de faire le point sur l'état, présent et futur, de la ressource en eau dans notre territoire et de partager des expériences.

D'ici là, je vous souhaite une bonne lecture de notre magazine En Com'1. Plan vélo intercommunal, nouvelles consignes de tri, succès industriels, complémentaire santé de territoire, rendez-vous festifs, écologiques et solidaires de l'automne : une jolie palette de la vie économique et sociale locale et des engagements voulus en commun par vos 17 communes.

Très bonne rentrée.

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE



EN COM'1
Le mag' de Bourges Plus

9

SEPTEMBRE 2022

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloix / Bourges Plus • Conception / Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard / Justine Chataigner • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.18 Comment ça marche ?

P.19 Temps forts



Canal de Berry

SE DÉPLACER DANS L'AGGLO : la révolution douce !

Pour accompagner et accélérer la pratique du vélo, Bourges Plus s'engage dans un renforcement de son réseau cyclable et des stationnements ainsi que sur la sécurisation des axes. Présentation.

Le Plan vélo intercommunal est un plan d'action de l'agglomération adopté en 2016 et prévu sur 10 ans, afin de **développer l'usage du vélo au quotidien pour aller travailler, étudier ainsi que pour les loisirs.**

Le plan vélo intercommunal prévoit **17 liaisons soit 51 km d'itinéraires** d'intérêt communautaire et repose sur des objectifs ambitieux :

- **Développer les mobilités douces** et l'alternative aux véhicules à moteur,
- **Organiser un réseau structurant** de la périphérie vers le cœur d'agglomération,
- **Améliorer la desserte du cœur d'agglomération et des pôles secondaires** en densifiant les aménagements cyclables, sur des distances pertinentes pour l'usage du vélo,
- **Renforcer l'attractivité touristique** du territoire notamment en s'articulant avec le futur axe de la voie verte du Canal de Berry.

Le coup de pouce de l'Agglomération

Le Plan Vélo Intercommunal est là pour vous aider à vous déplacer à vélo tout en préservant votre pouvoir d'achat. Nous vous rappelons **qu'un déplacement à vélo coûte en moyenne 0.21€ au kilomètre** et dans ce prix on compte le prix d'achat, l'entretien et les réparations et même le risque de vol ! Et selon le modèle de cycles que vous choisirez, le prix pourra

être sensiblement inférieur. Ces 0.21€/km sont basés sur un achat moyen à 700€ depuis que les Vélos à Assistance Electrique (VAE) ont le vent en poupe mais vous pouvez trouver votre bonheur à partir de 100€ et pourquoi pas en occasion. **Bourges Plus vous accompagne également avec une aide pour acheter votre vélo (voir encadré p.7).** Devant le succès de cette aide et pour mieux cibler sa répartition un nouveau règlement sera adopté pour 2023.



Bd de la République à Bourges

Pour information, en face de ces 0.21€, vous aviez environ 1€ du km pour un déplacement avec une voiture thermique moyenne mais ça, c'était avant l'augmentation des prix des énergies fossiles qui ont bondi de 60 % en quelques mois.

Le vélo c'est la santé !

Cependant, il n'y a pas toujours d'alternative aux déplacements en voiture sur notre territoire mais quand c'est possible, sur des courtes distances en général, vous y gagnerez et la planète aussi. **Un trajet à vélo de 3 kilomètres, c'est un petit quart d'heure en roulant tranquille avec un vélo classique.** En outre, vous allez vous garer facilement et sans frais, sans oublier que c'est aussi un choix de santé publique. **En 40 ans, le mode de vie sédentaire a fait perdre 25 % des capacités cardiovasculaires des plus jeunes.** Se déplacer à vélo permet d'avoir le minimum d'activité physique recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sans avoir à y songer particulièrement.

Se déplacer autrement...

Si vous habitez un peu plus loin, il est possible de moduler **les usages en faisant du co-voiturage, en prenant le train jusqu'à la gare ou en utilisant les transports en commun avec Agglobus (voir encadré p.7)** puis en récupérant son vélo pour terminer son trajet. Pour aller dans ce sens, Bourges Plus et les communes de l'agglomération se mobilisent pour vous proposer **des consignes vélos sécurisées**. Plus de déplacements à vélo c'est moins de circulation et moins de pollution!

Bourges Plus dans la course

Le 6^{ème} rapport du GIEC*, les engagements de l'Union Européenne et de villes françaises pour atteindre la neutralité carbone en 2030, le contexte social, économique, politique et sanitaire qui impacte le prix des énergies fossiles, les vagues de chaleur et la grêle destructrice... tout ceci oblige les territoires et leurs habitants à **agir et modifier leurs habitudes** de vie et de consommation. Les politiques

cyclables sont une manière très concrète de le faire.

Beaucoup de choses sont déjà entreprises au niveau national, régional, départemental, intercommunal et local et chacun peut œuvrer à son échelle. Chaque contribution, même minime, est bonne à prendre : les petits ruisseaux font les grandes rivières.

C'est dans ce contexte que Bourges Plus est partenaire des **26^{ème} Rencontres Vélo & Territoires (voir p.7)**. Les élus et les techniciens de la mobilité et du Plan Vélo Intercommunal seront présents à cet événement pour s'inspirer des expériences menées dans d'autres territoires et permettre à l'agglomération de rester dans le peloton de tête des collectivités qui agissent pour le développement du vélo au quotidien.

Alors vous n'avez plus qu'à enfourcher votre vélo, Bourges Plus se charge du reste !

*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



Le Plan vélo, c'est...

Le Plan vélo intercommunal a déjà permis l'aménagement de nombreux axes :

- 2016
Boulevard Foch
- 2017
Boulevards Joffre / Industrie
(entre Baudens et le camping municipal)
- 2018
Avenue du général de Gaulle, au droit de Cap Nord
- 2018
Route de la Charité
entre l'avenue Arnaud de Vogüé et l'avenue de Lattre de Tassigny
- 2018/2019
Boulevard de la République
- 2018/2019/2020
Rue Louis Mallet
- 2019
Rue Simone Veil
- 2020/2021
Rue de Gionne
- 2021
Boulevard de l'industrie
(entre le camping municipal et la Trouée Verte)
- 2021/2022
Place Rabelais
- 2022
Boulevard Lamarck et Rampe Marceau

Et demain ?



Programmation 2022 - 2024 :

- | | | |
|---|--|---|
| 1 St Germain du Puy - Gare de Bourges | 7 Saint Doulchard nouveau bourg - Gare sud | 13 Canal de Berry |
| 2 St Germain du Puy - Bourges centre | 8 Berry-Bouy - Marmagne | 14 Bourges - Zones d'activités Ouest La Chapelle St Ursin |
| 3 Gare Nord - Sites universitaires | 9 La Chapelle St Ursin - Canal de Berry | 15 Ceinture centre-ville |
| 4 Asnières les Bourges - Gare | 10 Ceinture intermédiaire | 16 Rabattement vers le canal de Berry |
| 5 Entrée de ville - Saint Doulchard | 11 Accès cathédrale | 17 Trouy - rocade verte |
| 6 Saint Doulchard nouveau bourg - Gare nord | 12 Accès Bourges quartiers sud-est | 18 Louis Mallet |

Un budget de 9,7 millions d'euros

Avec la crise sanitaire et l'envolée des prix des carburants, l'Etat et la région Centre Val de Loire ont lancé de nombreux Appels à Projets sur les mobilités en général et le vélo en particulier. Particulièrement attentive, Bourges Plus a su saisir la balle au bond et ce ne sont pas moins de **8 dossiers qui ont été déposés, concernant chacun un itinéraire du Plan Vélo Intercommunal**. Les 8 dossiers présentés sont tous lauréats, avec à chaque fois un financement supplémentaire.

Comment s'organise Bourges Plus ?

Le service Mobilité Durable et Transport de Bourges Plus, en charge du Plan Vélo Intercommunal, oriente ses travaux en fonction des objectifs votés en instances communautaires mais aussi en prenant en compte l'avis des usagers berruyers. Le baromètre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) en est une illustration ; depuis les premières réalisations cyclables, la note moyenne sur l'Agglomération a progressé. Les associations sont également consultées pour recueillir leur avis en amont du début des travaux.



Essayez avant d'acheter avec Cycloplus !

Vous hésitez encore ? Essayez avant d'acheter ! AggloBus met le vélo à l'honneur avec **Cycloplus**. **Vélos classiques et à assistance électrique sont à votre disposition pour des durées de 1 à 6 mois**. Avec Cycloplus, découvrez le plaisir de vivre votre ville en toute liberté.

Avec la version à assistance électrique, les côtes et montées ne seront plus un obstacle ! Les vélos classiques sont disponibles gratuitement dans la limite des stocks disponibles et pour le vélo électrique c'est 1 € / Jour.

Toutes les informations sur le site :

<https://www.agglobus.com/se-deplacer/cycloplus>



Une aide à l'achat pour votre vélo !

Depuis octobre 2021, l'Agglomération Bourges Plus a mis en place une aide à l'achat d'un vélo. Le principe est simple et l'aide est valable pour des vélos neufs ou d'occasion, achetés chez des vendeurs professionnels (l'achat auprès d'un particulier ne peut pas faire l'objet d'une aide).

En ajoutant la campagne 2022 qui a débuté le 1^{er} juin de cette année, **ce sont 120 000 € de subventions qui ont été mobilisés pour près de 500 dossiers**. Les demandes étaient si nombreuses que le budget consacré sur cette deuxième campagne a été consommé en une semaine seulement.

Pour 2023, le dispositif évoluera pour s'adapter encore davantage aux besoins des habitants de l'Agglomération. Restez attentifs et consultez régulièrement le site de l'Agglomération :

<http://www.agglo-bourgesplus.fr/>

D'ici là, pensez aux aides de l'État (consultez : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906) et puis pensez aux recycleries et aux bourses à vélo.



Stéphane GARCIA

Vice-Président délégué au
Plan Vélo Intercommunal

Quelles sont les ambitions du plan vélo intercommunal ?

« Le plan vélo intercommunal a pour ambition de répondre à une demande forte des habitants de l'agglomération BOURGES + de pouvoir se rendre au travail à vélo. Dans un contexte de tension des prix à la consommation, le vélo représente une réelle alternative à la voiture, surtout pour les habitants de Bourges et de la première couronne de l'agglomération. C'est pourquoi nous investissons dans des aménagements cyclables sur les grands axes autour des bassins d'emploi. L'esprit du plan vélo intercommunal est de favoriser la cohabitation des différents mode de déplacement domicile-travail.

Nous avons tenu également à donner une nouvelle orientation au plan vélo intercommunal en intégrant une dimension touristique. En effet les aménagements cyclables du canal de Berry constitue d'un point de vue touristique un axe structurant qui permet de relier de nombreuses communes de l'agglomération.

Avec l'engouement que connaît le cyclo-tourisme, il serait dommage de ne pas saisir l'opportunité de faire découvrir les villes et villages de l'agglomération. Pour cela il nous faut accélérer ces liaisons extra-urbaines et concentrer nos actions sur des itinéraires lauréats des appels à projet de l'Etat tels que les liaisons La Chapelle-Canal de Berry, Berry Bouy-Marmagne, St Just-Plaimpied-Canal de Berry ou encore St Doulchard-Coulée verte. Malheureusement toutes les communes de l'agglomération n'ont pas été inscrites au plan vélo intercommunal en 2016. Nous recueillons quelques itinéraires travaillés par des communes de l'agglomération et présentant un intérêt communautaire afin d'en examiner la faisabilité et pouvoir les inscrire dans un futur plan vélo. Je sais que l'intérêt des communes est grandissant. Encore un peu de patience... »

Bourges Plus est partenaire des 26^{ème} Rencontres Vélo & Territoires. Quels en sont les enjeux ?

« En effet, nous recevrons en partenariat avec le conseil départemental et la ville de Bourges les 26^{ème} rencontres vélo et territoire. D'une part ce sera l'occasion de mettre en exergue les atouts de notre territoire mais également d'illustrer la synergie qui existe entre les différentes collectivités du département autour « de la petite reine ». Synergie qui sera matérialisée par des clichés photographiques des aménagements réalisés par le Conseil départemental, Bourges+ et la ville de Bourges. Ces photos ont été réalisées par le photo ciné club du Berry avec le concours des frères Calaise qui ont bien voulu prêter des vélos de toutes sortes. Je tiens à remercier cette association et ces vélocistes pour leur engagement. A découvrir avec hâte. »



Tous à Bourges les 5, 6 et 7 octobre pour agir ensemble et faire avancer le vélo !

Ouvertes à tous les acteurs mobilisés par le développement du vélo dans les territoires, les Rencontres de Vélo & Territoires sont toujours un moment d'enrichissement professionnel et personnel.

Deux jours durant au Conservatoire de Bourges, les congressistes pourront rencontrer **une trentaine de partenaires de Vélo & Territoires**. Acteurs économiques, associatifs et institutionnels de l'écosystème vélo seront réunis pour démontrer, échanger et vous inspirer.

Le forum accueillera plusieurs temps forts entre son inauguration, **neuf ateliers et deux plénières**, autour de quatre thématiques : **aménagement, mobilité, tourisme, politique cyclable**. Pour conclure en beauté, la dernière demi-journée sera consacrée à une visite technique à vélo le long du Canal de Berry sur la nouvelle véloroute en plein développement « **Cœur de France à vélo** » et se terminera au Château de Mehun sur Yèvre.

<https://www.velo-territoires.org/evenement/26es-rencontres-velo-territoires/>



Et n'oubliez pas !

**Le bus est gratuit tous
les week-ends sur le réseau
Agglobus.**

Se déplacer dans l'agglomération : la révolution douce !

Bourges Plus s'engage pour améliorer le réseau cyclable et la sécurité de tous.

Le réseau cyclable, c'est l'ensemble des voies et des pistes pour circuler à vélo dans et autour de la ville

Le Plan Vélo Intercommunal est un ensemble d'actions des communes de l'agglomération voté en 2016 pour 10 ans

Les objectifs du Plan sont :

- Développer les mobilités douces, comme par exemple le vélo électrique, le covoiturage ou la marche à pied
- Améliorer les pistes cyclables
- Organiser un réseau plus grand autour de Bourges vers l'agglomération
- Renforcer les avantages touristiques, comme par exemple le nouvel axe de la voie verte du Canal du Berry

Les avantages du Plan sont :

- Faire des économies. Se déplacer à vélo coûte moins cher qu'en voiture
- Pratiquer une activité physique
- Protéger la planète. L'utilisation du vélo ne pollue pas

Vous pouvez louer des vélos gratuitement et des vélos électriques pour 1€ par jour.

Vous pouvez avoir une aide pour acheter votre vélo.

Plus de déplacements à vélo c'est moins de pollution et du bonheur dans vos poumons !

Agglobus veut développer l'utilisation des transports publics.

Il faut :

- Réorganiser les différentes lignes de bus pour prendre en compte les besoins et la qualité de vie des habitants
- Bien desservir les sites d'activités actuels et futurs comme les entreprises, les lieux publics
- Penser le développement des transports en lien avec les communes de l'agglomération

La gratuité des bus est votée pour 2023

Agglobus prévoit la gare de Bourges pour regrouper les différents moyens de transport.

Vous pouvez consulter le site de Bourges Plus <http://www.agglo-bourgesplus.fr/>





ENTREPRENDRE

SECO TOOLS BOURGES : CROISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET RECHERCHE

À la fin 2020, Seco Tools France emménageait dans ses locaux entièrement réhabilités, avenue de la Prospective. Une nouvelle page pour l'entreprise berruyère, en croissance constante.



3 sites en France

- Siège social à Bourges
- Site de production Seco Reaming à La tour du Pin (Isère)
- Site de production systèmes d'attachements à Bouxwiller (Bas-Rhin)



4200 salariés
Seco Tools groupe

(380 personnes en France
dont 210 pour l'entité Seco
Tools France)



CA 2021 **48 M€**
sur le marché français
(hors export)



Superficie
totale du site
62 000 m²

- 2 400m² d'ateliers de production
- 1 300 m² de surface magasin
- 2 200 m² de bâtiments administratifs



Seco Tools est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'outils coupants et de solutions d'usinage des métaux pour le fraisage, le tournage, le perçage, le filetage et les systèmes d'attachements. Dès 1974, le siège social Seco Tools France s'installe avenue de la Prospective, à Bourges. Et depuis cette fin d'année 2020, **le site de production berruyer a entamé une mutation** avec la réhabilitation de ses bâtiments (coût de l'opération, 8 millions d'euros, NDLR) axée sur un fort engagement environnemental (chauffage et climatisation par géothermie, etc) et une attention particulière liée aux conditions de travail pour les équipes en place (mobiliers ergonomiques, développement du télétravail avec mise à disposition d'ordinateur portable et d'écran pour les salariés, robotisation optimisée des lignes de production, espaces de travail collaboratifs, etc).

Seco Tools Bourges comprend une unité de production, un pôle commercial et administratif ainsi qu'un centre de recherche et de développement. Ce département permet au site berruyer de **répondre au plus juste et de manière réactive aux besoins des clients**, notamment grâce à son centre d'essais. Par ailleurs, en plus de l'offre d'outils d'usinage, Seco Tools France propose toute une gamme de services aux entreprises allant de la formation, à la gestion des outils, l'assistance à la programmation jusqu'à l'optimisation des processus d'usinage, par **une équipe d'experts**.

• **1873 : Création de Fagersta Bruks AB, en Suède**

• **1932 : Fagersta Bruks AB lance la production d'une gamme d'outils baptisée Seco**

• **1936 : Seco devient une entité séparée**

• **1968 : Fagersta France quitte Gennevilliers pour s'installer à Bourges**

• **1974 : Fagersta devient Seco Tools AB** (entité indépendante listée à la bourse de Stockholm)
Fagersta France devient Seco Tools France et déménage dans de plus grands locaux, Avenue de la Prospective (site actuel)

• **2020 : Emménagement dans les nouveaux locaux**



Recrutement de nouveaux collaborateurs

Pour répondre à la croissance de son activité, Seco Tools recherche de nouveaux collaborateurs afin de compléter ses équipes. Plusieurs postes sont à pourvoir : des programmeurs (en contrat à durée indéterminée / BTS avec expérience de minimum 5 ans), d'opérateurs de fabrication (en intérim, dans un premier temps / Bac pro avec expérience 5 ans mini), un chargé d'industrialisation (en CDI / Bac pro avec expérience 5 ans mini) et un contrôleur de gestion (en CDI / Master avec expérience 5 ans mini).

CONTACT :

informations sur Linked'in, Indeed ou
sur www.secotools.com

Possibilité d'envoyer sa candidature sur
ressources.humaines@secotools.com



Thierry CROS
PDG de Seco Tools
France

Deux ans après le Covid et son impact sur l'économie mondiale, comment se porte Seco Tools ?

« Comme beaucoup de sociétés, nous avons dû faire face, les compagnies aéronautiques, qui font partie des commanditaires importants de nos clients, ayant été clouées au sol. Il faut ajouter à cela la crise des semi-conducteurs qui a impacté l'industrie Automobile. Deux ans plus tard, le paysage a évolué et l'activité industrielle et économique reprend avec, depuis quelques mois, une croissance constante. Pour le groupe Seco Tools et Seco Tools France, cela se traduit donc par un redémarrage et une augmentation des commandes de la part de nos clients et partenaires. »

En plus de l'aéronautique, pour quels autres secteurs travaillez-vous ?

« Notre cœur de métier est d'apporter des solutions d'outils coupants standards et « sur mesure » pour le fraisage, le tournage et le perçage. Nous intervenons pour l'industrie automobile, la Défense mais aussi dans le domaine médical, par exemple pour la fabrication de prothèses... Par ailleurs, nous travaillons pour le secteur de l'Énergie avec les turbines à gaz ou encore pour les fabricants spécialisés dans le machinisme agricole. »

Quelles sont les perspectives de Seco Tools à moyen terme ?

« L'objectif visé est d'augmenter notre capacité de production de 30 % d'ici à 2024 sur le site de Bourges, site européen stratégique pour notre Groupe. Et l'emménagement, fin 2020, dans nos bâtiments entièrement réhabilités et optimisés constitue un atout indéniable. Nous travaillons dans une usine du 21^e siècle avec toute la modernité, la technicité et le confort que cela peut offrir ! Pour le reste, nous comptons sur ce qui a fait et fait, la marque de fabrique de la « maison », la collaboration étroite et l'échange permanent avec nos clients, quelle que soit la taille de l'entreprise afin de proposer une solution d'usinage adaptée et " sur mesure " !



EN 2023, DU CHANGEMENT DANS LA POUBELLE JAUNE !

Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers seront à déposer dans le bac jaune. Cette petite révolution va conduire à pouvoir trier et recycler de plus en plus de déchets, tels que les pots (yaourts, crème...), les barquettes (de viande...) et les films plastiques (suremballages de packs d'eau...) qui sont aujourd'hui jetés dans les ordures ménagères et incinérés.



UNE ÉVOLUTION QUI PERMET DE RÉPONDRE À PLUSIEURS ENJEUX :

- **Plus simple** : Tous les emballages et tous les papiers iront dans le bac jaune ou la colonne d'apport volontaire, en vrac, sans sac, et sans nécessité de les laver.
- **Moins de déchets enfouis ou incinérés** : ce sont +3kg d'emballages par personne et par an aujourd'hui jetés dans les ordures ménagères qui devraient être collectés dans le bac jaune, soit près de 300 tonnes supplémentaires de déchets qui pourront ainsi être valorisés.
- **Plus écologique**, les nouveaux emballages triés ne seront plus des déchets mais des ressources, de véritables matières premières pour fabriquer de nouveaux objets et donc réduire l'impact environnemental.
- **Plus durable** : le recyclage permet d'économiser de l'énergie, de limiter les gaz à effet de serre et la pollution, car il est moins consommateur d'énergie que la production de matières premières.

UNE NOUVELLE INSTALLATION POUR LE TRI DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS



I. Félix présidente de Bourges Plus, accompagnée de Y. Beuchon et S. Petithuguenin Directeur Général du groupe Paprec et les représentants des différentes entreprises intervenantes ont posé la première pierre du nouveau centre de tri interdépartemental

Cette évolution est rendue possible avec **la mise en service en janvier prochain, route des 4 vents à Bourges** d'une nouvelle installation qui réceptionnera et triera le contenu des bacs jaunes de près de 500 000 habitants du Cher, de la Nièvre et de l'Indre. La société publique locale TRIINC (Tri-Indre-Nièvre-Cher) constituée de 15 collectivités de l'Indre, du Cher et de la Nièvre dont Bourges Plus, est propriétaire de cette installation.

Ce nouveau tri est nécessaire pour bien gérer les déchets, en accord avec les valeurs environnementales et la réglementation qui l'impose à toutes les collectivités en 2023.

Dès décembre 2022, vous trouverez **les nouvelles consignes de tri dans votre boîte aux lettres** et dans tous vos médias : internet, Facebook, bulletin communautaire...

monservice
déchets

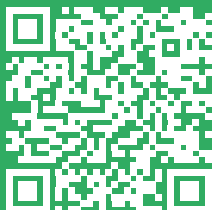
EN ATTENDANT, POUR SUIVRE LES ACTUALITÉS
EN MATIÈRE DE DÉCHETS, VOUS POUVEZ :

Télécharger

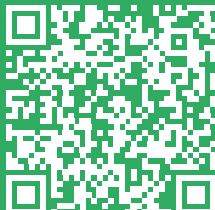
l'application **Mon Service Déchets**

ou visiter le site de la ville de
Bourges Onglet « Eco-Geste »

www.ville-bourges.fr



Google Play



Apple Store



EN BREF

PRÊT DE BROYEURS ÉLECTRIQUES



En ce début de période d'élagage, nous vous rappelons que Bourges Plus met **gratuitement à votre disposition des broyeurs à végétaux électriques**. Deux tailles sont disponibles pour correspondre au mieux à vos besoins. C'est un moyen efficace pour réduire ses déchets et jardiner au naturel: finis les allers-retours à la déchèterie ! Chez vous, vous pouvez utiliser votre broyat comme paillage (au pied de vos plantes et arbres, dans votre potager...) ou bien les composter, cela permettra un apport en matière sèche, nécessaire au processus de compostage. Vous trouverez toutes les informations sur les prêts de broyeurs électriques **sur le site internet de Bourges Plus ou en appelant au 0 800 897 730**.

PARTICIPEZ AU JOUR DE LA NUIT !

Tous les ans est organisé au niveau national le « jour de la nuit », pour sensibiliser le public aux enjeux liés à la pollution lumineuse nocturne et à la nécessité de la réduire pour notamment protéger les animaux nocturnes. Cette année, Bourges Plus organisera ce jour-là une sortie avec un animateur de Nature 18, à Arçay.

Venez nous rejoindre pour fabriquer une carte du ciel, observer les étoiles à l'aide d'une longue-vue et écouter les animaux nocturnes présents sur la commune. **RV le samedi 15 octobre, à 19h30, à la salle des Fêtes d'Arçay**. Animation gratuite, ouverte à tous (petits et grands).

VOUS AUSSI, FAITES UN PAS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. REJOIGNEZ LES ATELIERS CITOYENS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Dans le cadre du programme européen LIFE_LETs GO4 Climate, quatre rencontres pour s'impliquer dans la transition énergétique sont organisées sur le territoire de Bourges plus.

Atelier 1 : **Notre territoire - mardi 18 octobre***
Salle pour tous des Gibjoncs

Atelier 2 : **Du constat à l'action - mardi 22 novembre***
Salle des fêtes de la Chancellerie

Atelier 3 : **La transition concrètement - samedi 7 janvier 2023 • 8h30 à 12h30**
Salle des fêtes de la Chancellerie

Atelier 4 : **Notre transition - mardi 17 janvier 2023***
Salle pour tous des Gibjoncs
*Ateliers de 18h30 à 21h30

Informations et inscriptions :

Life_letsgo4climate.eu / 02 38 70 27 85

Salle pour tous des Gibjoncs : 4 et 6 rue Alexandra David-Néel •
Salle des fêtes de la Chancellerie : rue Louise Michel

DEMAIN, DANS MON ASSIETTE ?

Forum ouvert à tous le **samedi 8 octobre de 14h00 à 18h00 au Carré d'Auron à Bourges**. Venez vous exprimer sur l'alimentation d'aujourd'hui et de demain, en donnant vos idées, vos suggestions et en partageant vos interrogations, dans un cadre participatif et convivial. Entrée gratuite et pause gourmande offerte. Renseignements à pat@petr-centrecher.fr et au 07 48 83 22 19.





EAUX PLUVIALES ET MILIEUX AQUATIQUES : « GÉRER, PRÉVENIR ET PROTÉGER » « RÉVÉLER LE PASSÉ POUR CONSTRUIRE L'AVENIR »

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sont devenues des compétences obligatoires de Bourges Plus. Retour sur le fonctionnement et les enjeux de ces deux champs d'actions.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Le service communautaire Eaux Pluviales et Prévention des Inondations est créé le 1er avril 2022, à la suite du transfert de compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » à Bourges Plus. Il accompagne les communes dans leurs projets de requalification et d'aménagements des espaces publics pour des travaux en matière pluviale. La gestion des eaux pluviales traite plusieurs enjeux :

- le retour à un cycle de l'eau plus naturel grâce à la désimperméabilisation et la non imperméabilisation des sols
- l'accompagnement des projets d'aménagement des communes
- la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales avec la collecte de l'eau de pluie sur place donc au plus près de son point de chute et sans tuyau
- la réduction du risque d'inondation par l'interception des eaux de ruissellement
- la préservation du milieu naturel des facteurs de pollution par la réduction des polluants liés à l'activité humaine, industrielle et agricole (métaux, hydrocarbures, pesticides...).

Petit lexique à usage commun

- Désimperméabilisation : retour à un terrain infiltrant
- Non imperméabilisation : réflexion sur l'occupation du sol

FOCUS CHIFFRES

450 km de réseaux avec 100 ouvrages de gestion des eaux pluviales sur le périmètre de Bourges Plus

3 200 000 € de travaux Eaux Pluviales pour les 4 ans à venir.



LE SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (SDGEP)

Ce document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales vise deux objectifs : faciliter la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire communautaire avec l'identification des enjeux et des besoins ; permettre la mise au point d'une stratégie de gestion des eaux pluviales, avec programmation de travaux dédiés. Cette étude d'un montant total de 592 000 € - subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - sera finalisée à l'automne 2024.



LA PRIORITÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Bourges Plus souhaite insérer la gestion des eaux pluviales au cœur des politiques publiques de l'Agglomération et de son projet de Territoire. La finalité ? inscrire les projets d'aménagement de l'espace public dans le cycle naturel de l'eau pour limiter les impacts environnementaux des eaux de ruissellement et favoriser une nouvelle « culture » urbaine et responsable de l'eau. L'approche écologique et énergétique tend ainsi à faire des eaux pluviales urbaines, une ressource à mobiliser et à utiliser face aux effets des changements climatiques.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, Bourges Plus a la responsabilité de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (1). L'agglomération a confié la gestion de cette compétence aux syndicats de rivières qui traversent son territoire : le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre pour le sous-bassin versant de l'Yèvre, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, pour le sous-bassin versant de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents. Les syndicats intercommunaux interviennent sur le territoire communautaire dans le cadre d'un Contrat Territorial établi pour une durée de 5 ans. A noter que les marais de Bourges n'ont pas été inclus dans ces transferts.

(1) – dans le cadre de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)



LE SAVIEZ-VOUS ?

La dernière crue centennale à Bourges remonte à 1910. Pour rappel, il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1 chance sur 100 en termes de débit.

LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le risque d'inondation est le 1er risque naturel en France. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est un dispositif d'adaptation au changement climatique via la mise en œuvre d'une stratégie élaborée à l'échelle du bassin, et d'un programme d'actions. Le but est bien sûr de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation et de développer sa résilience ainsi que la prise de conscience de chacun, habitants, acteurs économiques, collectivités...



Bernard DUPERAT

Vice-Président délégué aux
Eaux Pluviales, Rivières,
Gestion des Milieux
Aquatiques et Protection
contre les inondations

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES COURS D'EAU

« L'Établissement Public Loire a synthétisé les données sur le changement climatique en 2017 pour le bassin versant Yèvre-Auron avec une projection à l'horizon 2100, explique Bernard Duperat, Vice-Président "Eaux Pluviales, Rivières et Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations". Et les prévisions sont préoccupantes : les débits des cours d'eau pourraient baisser de 25 %, et d'au moins 40 % en période d'été, tandis que la recharge des nappes pourrait globalement baisser de 30 %. Autant de signes pour revoir et optimiser les pratiques de gestion et de prévention de la ressource eau et encore plus particulièrement avec l'été de sécheresse que nous avons subi cette année. **Il nous faudra économiser et utiliser l'eau de manière rationnelle pour préserver l'avenir de notre planète** »



BOURGES PLUS SANTÉ, UNE MUTUELLE DE TERRITOIRE POUR TOUS

Désireux de renforcer l'accès aux soins de ses administrés, Bourges Plus a décidé de s'engager dans un projet de complémentaire santé territoriale accessible à tous les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération. Présentation du dispositif « BOURGES PLUS Santé ».

Depuis le 1er janvier 2016, les salariés du secteur privé sont couverts par la complémentaire santé obligatoire d'entreprise mais de nombreux habitants ne sont pas protégés ou bien s'ils le sont, leur couverture n'est pas adaptée. Certains bénéficient également d'une protection à un coût très onéreux.

Parmi eux se trouvent notamment les personnes âgées, les étudiants, les fonctionnaires, les personnes sans emploi, les travailleurs précaires, des travailleurs indépendants dont ceux possédant des micros-entreprises, des familles monoparentales ...

PRÉVENIR LE RENONCEMENT AUX SOINS

Bourges Plus a lancé un appel à partenariat auprès de complémentaires santé à but non lucratif afin que ces dernières puissent **proposer une couverture en matière de soins aux habitants du territoire de Bourges Plus intéressés**. A l'issue de l'étude de chaque situation individuelle et des besoins, un contrat adapté sera proposé à l'utilisateur qui contractualisera s'il le souhaite.

« A travers cet appel à partenariat, la Communauté d'Agglomération joue seulement le rôle de facilitateur. Elle n'a pas de lien financier avec la complémentaire santé qui sera choisie et elle n'interviendra pas non plus dans le contrat conclu par l'utilisateur », souligne Gérard Santosuosso, Vice-président délégué aux Contractualisations et à la Santé. Actuellement, les offres sont en cours d'analyse. Le conseil communautaire du 29 septembre adoptera le partenariat avec la mutuelle choisie »

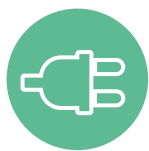
Des permanences avec la complémentaire santé retenue auront lieu sur le territoire de Bourges Plus.



Le dispositif 100 % Santé (« reste à charge 0 ») a pour objet de prévenir le renoncement aux soins pour raisons financières en garantissant une prise en charge intégrale de **certaines prestations** pour les secteurs de l'optique, du dentaire et de l'audiologie.

Cette mesure donne accès à des « paniers » de soins dentaires, optiques et auditifs de qualité, intégralement pris en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé (ou mutuelles).





RESTONS CONNECTÉS

LE SITE INTERNET DE L'AGGLO

WWW.AGGLO-BOURGESPLUS.FR 

Dès sa page d'accueil le site de Bourges Plus propose aux habitués des liens directs vers leurs rubriques recherchées. Les visiteurs occasionnels y lisent un choix d'actualités du moment, l'agenda des actions ou évènements marquants du territoire, et un Kiosque de nos publications.

Le site internet de l'Agglomération est la fenêtre qui permet de suivre ses nombreuses compétences dans des domaines extrêmement variés et méconnus des habitants.

- 1** Répondre aux problématiques de votre vie quotidienne. Des rubriques pour découvrir l'agglo en détail du point de vue du citoyen.



- 2** L'Actualité du moment. Suivez en quelques phrases les points les plus importants de la semaine.

- 3** Accès direct. Vous savez ce que vous cherchez ! Ici, les raccourcis vers les services les plus demandés.



- 4** L'espace usager du service de l'eau. Documents, formulaires, consommation, factures...

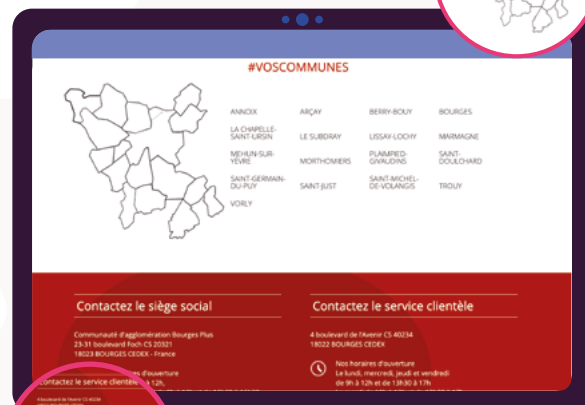
- 5** Agenda. Services à la population prévus ou évènements majeurs de notre territoire, ne vous laissez pas surprendre !



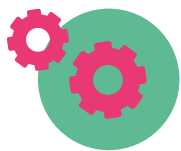
- 6** Le Kiosque. Toutes nos publications en un clin d'œil.



- 7** Le tour de l'Agglomération par ses communes. Informations touristiques, historiques ou statistiques. Liens et coordonnées.



- 8** Nos coordonnées et horaires



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'INSTRUCTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE



Le dépôt d'un permis de construire est un acte important. C'est le service de l'urbanisme de Bourges plus qui instruit ces dossiers pour le compte des communes de l'agglomération.

UNE PROCÉDURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE

Les maires des communes ont la compétence pour signer les autorisations d'urbanisme et la commune reste le guichet unique de dépôt de ces demandes.

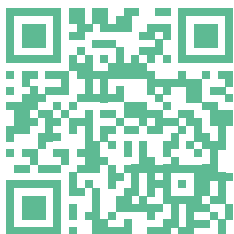
Le service urbanisme de l'agglomération est à la disposition des communes pour l'instruction des dossiers et demeure sous la responsabilité du maire de votre commune pendant toute la durée de l'instruction du permis.

LE DÉPÔT DU DOSSIER

En amont du dépôt, vous pouvez être reçu par le service instructeur de l'agglomération ou par les agents communaux pour préparer le dossier. Une fois déposé, le dossier est transmis au pôle instructeur de l'agglomération pour instruction.

L'AGGLO VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande de permis de construire électroniquement via un guichet unique de l'agglomération. Cette « téléprocédure » permet un suivi numérique de l'instruction par le dépositaire. Elle représente aujourd'hui 20% des dépôts de permis.



1 • **CRÉEZ** vous un compte
ads.bourgesplus.fr/guichet/

2 • **REPLISSEZ** le formulaire qui vous convient

3 • **SOUMETTEZ** votre dossier à l'administration

L'INSTRUCTION DU PERMIS

Elle s'effectue en plusieurs phases.

La première phase correspond à l'étude réglementaire du dossier : le dossier est-il conforme au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ? le dossier est-il complet ? - et à la notification des délais d'instruction.

La seconde phase est consacrée à la consultation des services internes et externes par rapport à l'objet du dossier. Les pièces complémentaires qui ont été demandées sont réceptionnées.

La troisième phase est consacrée à la réception des avis demandés, à la synthèse de l'instruction et à la préparation de la décision finale de l'instruction du permis.

À l'issue de ces trois phases, un arrêté d'autorisation ou de refus est signé par le maire de la commune. La décision est alors notifiée au demandeur. Elle est affichée, puis adressée en préfecture dans le cadre du contrôle de légalité des actes, à la Direction des Territoires pour le récolement de la taxe d'aménagement et à SITADEL pour le cadastre.

Les informations du permis de construire doivent être affichées sur le site des travaux par le demandeur pendant toute la durée du chantier.

FOCUS CHIFFRES

1-5
MOIS

L'instruction d'un permis de construire

650

Permis de construire déposés dans l'agglomération chaque année.

1300

Déclarations préalables sont déposées dans l'agglomération.

TEMPS SPORTS FOR TS



25^E DÉFI INTER-ENTREPRISES DE L'AGGLO

Le **VENDREDI 30 SEPTEMBRE** à partir de **16H30**, les entreprises de l'agglomération et du département du Cher se retrouveront autour du plan d'eau du Val d'Auron, au niveau de la base de voile pour disputer amicalement le 25^e Défi inter-entreprise de l'agglo. Un événement populaire et toujours spectaculaire !

Chaque entreprise participante est invitée à former une ou plusieurs équipes (masculines, féminines ou mixtes) qui devront défendre les couleurs de leur entreprise au cours d'épreuves sportives chronométrées (course à pied, VTT, canoë). Le départ des épreuves est prévu à 17h45. Inscrivez-vous ! Venez les encourager !

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Direction de la communication de l'Agglomération
02 48 57 83 15

Société Défi Entreprises
Communication : Valérie Anturville -
07 50 07 03 36



L'AUTOMNE DE MORTHOMIERS EST DE RETOUR !

Suite à l'annulation de l'édition 2020, Covid oblige... « L'Automne de Morthomiers » fêtera cette année sa 10^{ème} année et sa 10^{ème} édition !

Au programme : le **VENDREDI 23 SEPTEMBRE**, 7 groupes monteront sur scène à partir de **18H30** et 10 autres poursuivront les festivités le **SAMEDI 24 SEPTEMBRE** dès **14H30** !

Le public sera encouragé à participer sous forme de « prix libre » afin de soutenir l'association, l'AdM. Et comme chaque année, le festival fera la part belle aux produits locaux tant à la buvette qu'à la restauration. Soyez nombreux à venir profiter de cette belle édition !



« BULLEBERRY A 25 ANS ! »

La 26^{ème} édition du festival BulleBerry sera placé sous la thème « BulleBerry a 25 ans ». Afin de marquer l'événement, le festival de la bande dessinée étend les festivités au-delà du week-end avec un programme complet à découvrir sur www.bulleberry.com.

Venez rencontrer la trentaine d'auteurs invités les **1^{ER} ET 2 OCTOBRE, DE 10H À 18H**, à la salle du Duc Jean de l'Hôtel du Département, place Marcel Plaisant à Bourges. Séances de dédicaces et entrée gratuite.

foulées *du* roses berry

Harmonie mutuelle

www.foulesrosesduberry.fr
foulées roses du berry 



TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER !

1 & 2
OCTOBRE
2022

UNE COURSE/MARCHE DE 6 KM

LA CHAPELLE
SAINT-URSIN

*Inscription exclusivement sur internet

 le berry
républicain

 ONCO BERRY



 Harmonie
mutuelle
GROUPE vyv
AVANÇONS collectif